

Un juge de l'OEB « muté de force »

Un agent de l'Office européen des brevets (OEB) au cœur d'un jugement de l'Organisation internationale du travail (OIT) [est](#) muté de force du bureau de l'OEB à Munich à un bureau à La Haye.

Patrick Corcoran a été suspendu par l'OEB en 2015, avant d'être réintégré à la suite d'un jugement de l'OIT à la fin 2017.

Dans son jugement, le tribunal de l'OIT contestait l'impartialité du Président de l'OEB, Benoît Battistelli, considérant que « du fait de la participation du Président à cette procédure, les différentes décisions attaquées devant le Tribunal [étaient] entachées d'illégalité. ».

Le tribunal déclarait : « En tant que telle, cette situation soulève des doutes quant à l'impartialité du Président. »

Le tribunal a décidé que M. Corcoran devait être réintégré sans délai dans ses anciennes fonctions et qu'il avait droit « à une indemnité pour tort moral d'un montant de 15 000 euros, ainsi qu'à 5 000 euros au titre des dépens ».

Dans une lettre adressée aux Chefs des délégations du Conseil d'administration, le Comité central du personnel de l'OEB a indiqué que l'Office avait informé M. Corcoran qu'il serait « muté définitivement en février 2018 à un poste d'expert en classification créé spécialement pour lui à La Haye ».

Dans son courrier, le Comité considère que « muter [M. Corcoran] dans un pays où il n'a jamais vécu représente un fardeau supplémentaire pour lui et sa famille ».

Le Comité fait également valoir que l'Office « n'a pas satisfait à son obligation de sollicitude en n'examinant pas sur le plan médical si l'agent était apte à une mutation. Pour des raisons médicales ou personnelles, l'agent pourrait être contraint de refuser sa mutation, auquel cas le Président pourrait décider de mettre fin à ses fonctions ».